

1. *Débitrice:* **Société Immobilière de la Route du Molliau**, route de Molliau 30, 1131 **Tolochenaz**

2. *Remarques:* Par décision rendue et communiquée le 27 septembre 2004, le président du Tribunal d'arrondissement de la Côte prolonge le sursis concordataire accordé à la Société Immobilière de la Route du Molliau, représentée par Me Xavier Petremand, avocat à Lausanne, de 12 mois, soit jusqu'au 22 septembre 2005, et fixe une nouvelle audience au jeudi 1er septembre 2005, à 9 heures.

Tribunal d'arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(02481682)